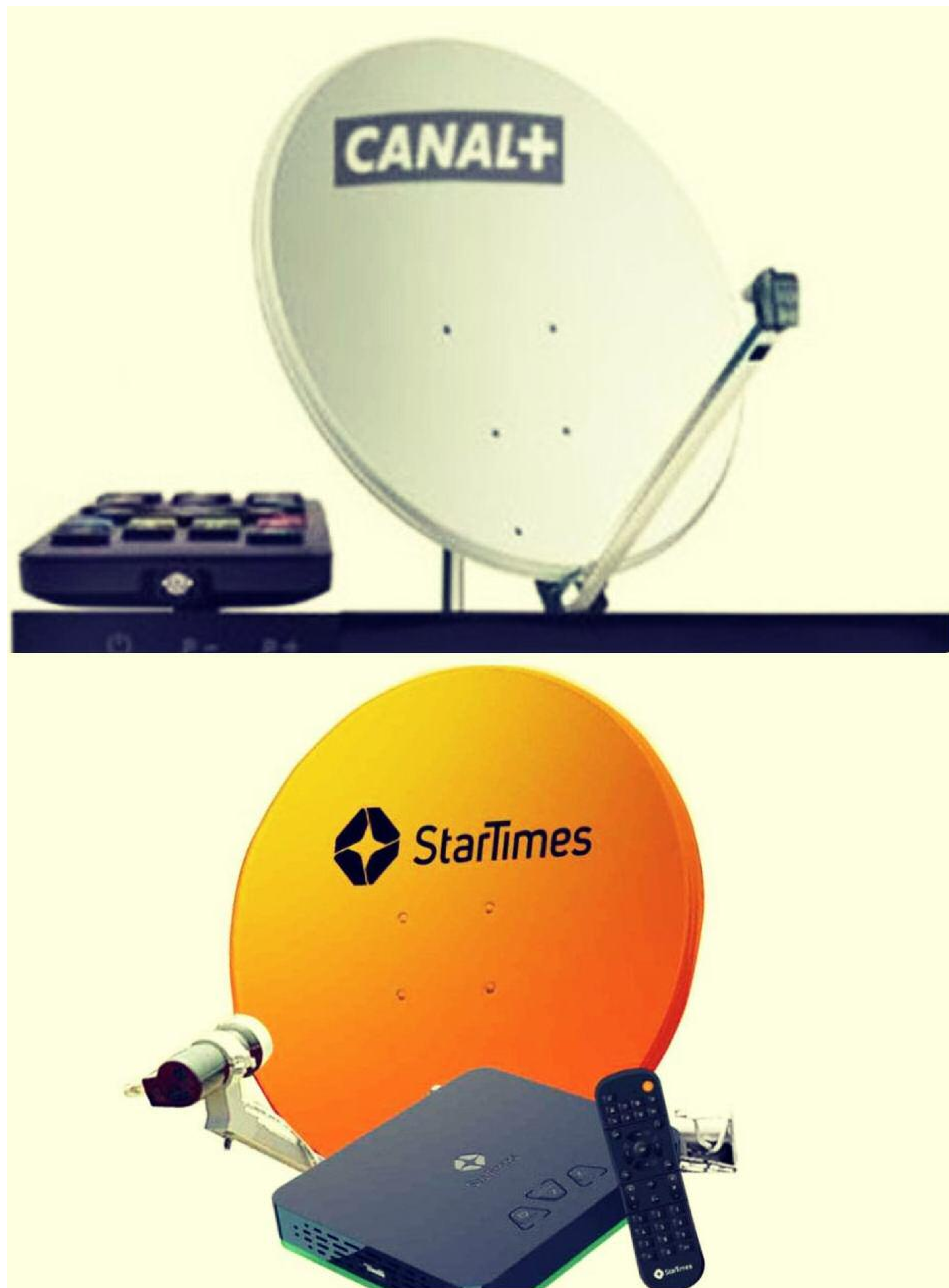


La Voix du Consommateur

CONTACTS DE LA RÉDACTION - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

DROITS D'ACCISE

Bouquets TV Plus chers dès le 1er Avril



Dès la semaine prochaine, une nouvelle taxe de 5% frappera de plein fouet les bouquets dont le prix est supérieur à 5 000 et inférieur ou égal à 10 000 FCFA. Conséquence directe de la Loi de Finances 2026, ce réaménagement fiscal se traduira par une hausse immédiate pour des milliers d'abonnés de la classe moyenne. La FOCACO tire la sonnette d'alarme sur cette pression supplémentaire qui pèse sur le portefeuille des ménages et exige une transparence totale des opérateurs de distribution. Page 9

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

Robinetts à sec au quotidien !



Près de 70 % des ménages à Douala et Yaoundé ont dû se résoudre à creuser des forages et des puits de fortune pour s'abreuver. Page 4

SERVICES FINANCIERS EN AFRIQUE

Le rapport de l'Oac qui tombe à pic !

Une radiographie sans complaisance qui place les banques face à leurs responsabilités envers les consommateurs. Page 2

LITTORAL

Pages 7&8

Le Délégué MINSANTE ordonne le retrait du lait Nursie

SERVICES FINANCIERS EN AFRIQUE

Le rapport de l'Oac qui tombe à pic !

Alors que les consommateurs du continent font face à des mutations technologiques et fiscales sans précédent, l'Organisation Africaine des Consommateurs (OAC) a publié, ce 25 mars 2026 à Lomé, un rapport d'enquête inédit sur la satisfaction des clients des banques. Une radiographie nécessaire qui arrive à un moment charnière pour le portefeuille des Africains.

Par la Rédaction

Le timing ne pouvait être plus juste. [cite_start]Au moment où les débats sur le coût de la vie et la transparence tarifaire saturent l'espace public, l'OAC livre une étude massive basée sur les perceptions de 10 655 répondants répartis dans 23 pays. Ce document, présenté lors d'une conférence publique à l'Université de Lomé, dresse un constat sans concession : si l'accueil est jugé globalement satisfaisant, les structures financières ont encore d'énormes progrès à faire sur le terrain de la transparence et de l'équité.

La fin de l'opacité ?

Pour de nombreux observateurs, ce rapport tombe à point nommé pour briser le mur d'opacité qui entoure souvent les services bancaires.

Les chiffres sont parlants : 72,1% des répondants exigent des taux d'intérêt plus compétitifs et une meilleure transparence lors de l'octroi des crédits.

Plus frappant encore, la clarté sur les délais de remboursement est une attente majeure pour près de 60% des consommateurs interrogés..

COMMUNIQUE DE PRESSE

PUBLICATION DU RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LE NIVEAU DE SATISFACTION DES SERVICES FINANCIERS EN AFRIQUE

Conférence publique : le 25 mars 2026

Lieu : Université de Lomé / Togo (présentiel & Zoom)

Lomé, le 25 mars 2026 ; l'Organisation Africaine des Consommateurs (OAC) informe le public, les médias, les institutions financières, les banques centrales et les acteurs institutionnels de la publication officielle de son premier « rapport d'enquête sur le niveau de satisfaction des consommateurs des services financiers en Afrique ».

Cette publication ce 25 mars 2026, à travers une conférence publique animée, organisée à l'Université de Lomé en présentiel et simultanément par visioconférence (Zoom). L'objectif de cet exercice est de partager les constats majeurs issus de l'enquête, d'expliquer les recommandations du rapport, et surtout d'ouvrir un espace de dialogue pour la mise en œuvre des améliorations attendues avec tous les acteurs concernés.

Des résultats issus de l'expérience de consommateurs répartis sur 23 pays

Le rapport s'appuie sur les perceptions de 10 655 répondants dans 23 pays du continent. Il met notamment en évidence :

- ❖ L'importance de l'accueil, de l'amabilité et de la disponibilité du personnel ;
- ❖ Les attentes fortes des consommateurs concernant la transparence (taux, frais, conditions) ;
- ❖ Les besoins de clarification et de flexibilité dans les modalités d'octroi et de recouvrement des crédits ;
- ❖ La nécessité de renforcer l'éducation financière et la protection des droits des consommateurs.

Les répondants accordent sur les critères de l'accueil, les éléments les plus cités sont la **disponibilité du personnel (31,2%)** et la **clarté des informations fournies (28,2%)**, suivies de la **sympathie (19,8%)** et de la **vitesse de service (14,7%)**. Les attentes d'amélioration portent notamment sur la **clarté des informations sur les délais de remboursement (59,7%)** et la **flexibilité en cas de difficultés financières temporaires (12,4%)**, ce qui montre que la relation client et la transparence restent déterminantes pour renforcer la confiance.

Concernant les **conditions et modalités de crédit**, la perception globale est mitigée : **30,9%** des répondants se disent **satisfaits** et **28,2%** **insatisfaits** des conditions d'octroi et de recouvrement de crédit, tandis que **31,8%** restent **neutres**, signalant un besoin de meilleure communication. Les freins majeurs identifiés sont liés aux **coûts** et à la **transparence** : **72,1%** demandent des **taux d'intérêt plus compétitifs** et **72,1%** des répondants souhaitent également des améliorations à ce niveau lors de l'octroi. En matière de **recouvrement**, les répondants expriment surtout un besoin de **flexibilité en cas de difficultés financières temporaires (58,4%)** et de **clarté sur les délais de remboursement (59,7%)**. Enfin, l'enquête révèle un déficit d'appropriation des droits et connaissances : **43,6%** déclarent ne pas savoir si la banque centrale mène une éducation aux consommateurs, et **29,5%** indiquent que cela se fait **rarement**, tandis que les efforts jugés **fréquents** ne concernent que **9,9%** des répondants.

L'enquête a été menée dans 23 pays : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Îles Maurice, Kenya, Mali, Maroc, Niger, Nigeria, RDC (République démocratique du Congo), Rwanda, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie, Ouganda et Zimbabwe.

Plaidoyer : appropriation des recommandations et renforcement de la confiance

L'OAC exhorte l'ensemble des acteurs, notamment les banques centrales, les États, les institutions financières et ses organisations de consommateurs membres à s'approprier résolument les recommandations formulées dans le rapport.

L'organisation rappelle un principe essentiel que les consommateurs et les institutions financières doivent apprendre à se faire confiance, car l'activité économique mérite d'être encadrée et sécurisée. Dans ce cadre, les banques centrales jouent un rôle central en matière de supervision et de régulation, contribuant à instaurer un climat de confiance durable. Elle remercie une fois encore les banques centrales qui impliquent les organisations de consommateurs dans cette mission.

Une initiative portée par les consommateurs, pour tous les acteurs

L'OAC adresse ses remerciements chaleureux :

- ❖ aux consommateurs ayant accepté de répondre à l'enquête et de partager leurs expériences répartis sur 23 pays du continent;
- ❖ à la presse et aux médias pour leur engagement à rendre visibles les préoccupations du public depuis le lancement de l'enquête jusqu'à sa publication;
- ❖ aux institutions, organisations et partenaires, y compris les acteurs financiers, qui se sont impliqués dans la réussite de cet exercice.

Nous exprimons également notre gratitude aux institutions financières et aux acteurs concernés pour leur contribution à l'élaboration d'un document utile, fondé sur la parole des consommateurs.

Appel à l'action : base de plaidoyer et engagement collectif

L'OAC souligne que ce document doit servir de base pour des actions de plaidoyer en vue d'améliorer les aspects évoqués par les participants, et de favoriser une inclusion financière réellement protectrice, transparente et équitable.

À travers cette conférence du 25 mars 2026, l'OAC invite l'ensemble des parties prenantes à engager un dialogue multipartite et à construire, dans l'intérêt commun, des réponses concrètes aux préoccupations exprimées par les consommateurs.

À propos de l'OAC

L'Organisation Africaine des Consommateurs (OAC) est une organisation continentale non gouvernementale à but non lucratif, qui fédère plus de 46 organisations nationales de consommateurs répartis dans 38 pays en Afrique.

Contact Presse et Informations

Organisation Africaine des Consommateurs

Adresse : 505, avenue Garouang, Quartier Djambal Bahr, 2ème arrondissement,

BP : 1385, Ndjamen, Tchad

Téléphone : +228 98776646 /+235 66 205 134

Email : info@africaconsumers.org

Site web : www.africaconsumers.org

Dans un contexte économique tendu, où chaque franc compte, l'OAC souligne que la relation client et la flexibilité en cas de difficultés financières (souhaitée par 58,4% des sondés) sont désormais les piliers indispensables pour maintenir une confiance fragile.

Un déficit d'éducation financière alarmant

L'opportunité de ce rapport réside également dans sa mise en lumière d'un vide institutionnel : l'éducation financière. L'enquête révèle que 43,6% des consommateurs ignorent si leur banque centrale mène des actions d'éducation, et seulement 9,9% jugent ces efforts fréquents.

Ce constat sert de base de plaidoyer pour l'OAC, qui exhorte les États et les institutions financières à s'approprier ces recommandations pour favoriser une inclusion financière réellement protectrice et équitable].

Un appel au dialogue

Pour l'organisation continentale, qui fédère plus de 46 associations nationales dans 38 pays, il ne s'agit pas d'une simple critique, mais d'une main tendue.

L'objectif est d'ouvrir un espace de dialogue avec les banques centrales et les acteurs institutionnels pour transformer ces griefs en améliorations concrètes.

À l'heure où le consommateur africain devient plus exigeant et mieux informé, ce rapport de l'OAC n'est pas seulement une étude de plus : c'est l'outil qui manquait pour rééquilibrer le rapport de force entre les géants de la finance et le citoyen ordinaire.

MISE EN DEMEURE :

La FOCACO interpelle 1xBet Cameroun !



À l'attention de la Direction Générale de RUNBET (1xbet Cameroun)

Objet : Demande de régularisation des paris relatifs à la finale de la CAN 2025

Monsieur le Directeur Général,

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO), agissant dans le cadre de sa mission de protection des droits et intérêts des consommateurs, attire votre attention sur la situation exceptionnelle consécutive à la décision de la Confédération Africaine de Football (CAF) de désigner officiellement le Maroc comme vainqueur de la CAN 2025.

Rappel des Faits

Suite à cette décision historique modifiant le résultat officiel de la compétition, plusieurs opérateurs internationaux, à l'instar de Betclik, ont déjà pris des mesures proactives pour honorer les paris engagés sur la victoire finale du Maroc,

tout en respectant les gains déjà versés pour le Sénégal.

À ce jour, la FOCACO constate avec regret le silence persistant de 1xbet sur le territoire camerounais. Ce mutisme lèse de nombreux parieurs locaux qui, légitimement, attendent la reconnaissance de leur gain suite à la proclamation officielle du vainqueur par l'instance faîtière du football africain.

Manquements Constatés

Le maintien du statu quo par vos services pourrait être interprété comme :

Un manque de transparence dans l'exécution du contrat de pari.

Une rupture d'équité entre les parieurs camerounais et ceux des plateformes concurrentes.

Un non-respect des résultats officiels certifiés par l'organisateur de la compétition (CAF).

Injonction

Par la présente, la FOCACO vous met en demeure de :

-Clarifier officiellement votre position sous 48 heures concernant le traitement des paris "Vainqueur de la Compétition".

-Procéder au paiement rétrospectif des parieurs ayant misé sur le Maroc, conformément à la décision de la CAF.

-Garantir un traitement équitable des consommateurs camerounais afin d'éviter toute discrimination par rapport aux standards appliqués sur d'autres marchés.

À défaut d'une réaction diligente et favorable de votre part, la FOCACO se réserve le droit de saisir les autorités de régulation compétentes et d'engager toute action collective nécessaire pour préserver les droits des parieurs camerounais.

Engagement pour un Jeu Responsable et Prévention des Risques

Enfin, la FOCACO tient à préciser que son intervention vise exclusivement la défense des droits contractuels des consommateurs et

le respect de l'équité commerciale ; elle ne saurait en aucun cas être interprétée comme une promotion des jeux de hasard. Nous rappelons aux parieurs que les paris sportifs comportent des risques réels : endettement, isolement social et dépendance. Les jeux d'argent doivent rester une activité récréative et non un moyen de subsistance. Nous exhortons les citoyens à la plus grande prudence et au respect des limites de mise pour préserver leur équilibre financier et familial.

Jouer comporte des risques.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération distinguée.

Fait à Douala,
le 21 Mars 2026
(é) Alphonse AYISSI

ABENA
Président Exécutif de la
FOCACO

TITRE : JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU 2026 : L'eau, un droit devenu un mirage



Chers "laissés-pour-compte" du réseau public,

En ce 22 mars 2026, la FOCACO dresse un constat amer : au Cameroun, l'accès à l'eau potable n'est plus un service public, c'est devenu un sport de combat et un investissement forcé.

1. L'INCAPACITÉ COMME STRATÉGIE : LE RÉSEAU FANTÔME

À Douala, plus de 70 % des ménages ont dû se résoudre à creuser des forages et des puits de fortune. Pourquoi ? Parce que la CAMWATER est incapable d'étendre son réseau de distribution au rythme de l'urbanisation. Ce n'est pas un choix des citoyens, c'est une stratégie de survie face à un service public défaillant.

2. DES DROITS FONDAMENTAUX BAFOUÉS (Loi-Cadre n° 2011/012 du 06 mai 2011)

La FOCACO rappelle au

Ministère de l'Eau et de l'Énergie (MINEE) et à la CAMWATER qu'ils violent délibérément la loi camerounaise :

Violation de l'Article 3 (b) : Le droit à la satisfaction des besoins essentiels (alimentation, eau) est ignoré. L'État ne peut déléguer sa mission régalienne aux "pousse-pousseurs" d'eau.

Atteinte à l'Article 3 (a) : Le droit à la protection de la santé. En forçant les citoyens à boire une eau non traitée issue de puits creusés à la hâte, vous les exposez au Choléra, à la Typhoïde, aux Hépatites et aux Amibiases. C'est une mise en danger de la vie d'autrui.

Abus de l'Article 2 et 8 : Facturer de l'air ou des forfaits alors que le précieux liquide est absent des tuyaux constitue une **pratique commerciale abusive et une exploitation de la position de faiblesse du consommateur.

3. LE SCANDALE DES

MALADIES HYDRIQUES : LA FACTURE DE TROP

En 2026, la typhoïde est devenue une "taxe" supplémentaire que les Camerounais paient à cause de l'incompétence des gestionnaires. Nos foyers sont devenus des pharmacies ambulantes. Nous exigeons que la CAMWATER assume ses responsabilités civiles, conformément à l'Article 20 de la loi-cadre, pour les préjudices sanitaires causés.

4. LES EXIGENCES DE LA FOCACO POUR LE RESPECT DES OMDs

Le Cameroun ne peut pas prétendre à l'émergence avec des citoyens qui cherchent l'eau au 21ème siècle. La FOCACO exige : Un Plan d'Urgence d'Extension du Réseau : La fin de la stagnation géographique des canalisations. Chaque nouveau quartier doit être raccordé !

La gratuité des analyses d'eau pour les forages privés : Puisque vous êtes

incapables de fournir l'eau, contrôlez au moins celle que nous puisons par nécessité pour nous éviter l'hôpital.

La suppression immédiate des frais 930 F CFA relatifs à la location compteur. : On ne paie pas le vent, on veut de l'eau !

La FOCACO prévient : le temps de la résignation est terminé. Si le MINEE et la CAMWATER continuent de bafouer nos droits, nous appellerons les consommateurs à une "Grève des factures" massive et au dépôt de plaintes collectives pour non-respect de la loi-cadre de 2011.

"Monsieur le Ministre, Monsieur le DG, le peuple n'a pas besoin de vos vœux pour la Journée de l'Eau, il a besoin de pression dans ses tuyaux !"

Fait à Douala,
le 22 Mars 2026.

Pour le Bureau Exécutif
de la FOCACO,
Le Président.

« Le Consommateur est
Roi, ne l'oubliez plus ! »

CÉLÉBRATION DU RAMADAN

La FOCACO aux côtés de la Communauté Musulmane pour un Pouvoir d'Achat plus Juste !



A l'occasion de la célébration de la fête de l'Aïd el-Fitr, la Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) tient à adresser ses vœux les plus chaleureux de paix, de santé et de partage à toute la communauté musulmane vivant au Cameroun.

Toutefois, la FOCACO est consciente que ces moments de dévotion et de réjouissances se déroulent dans un climat social particulièrement éprouvant.

Un constat alarmant : La vie chère asphyxie les foyers
Le contexte actuel est marqué par une inflation galopante et une envolée des prix qui ne laissent aucun répit aux

consommateurs. Aujourd'hui, de nombreuses familles peinent à garnir la table de fête en raison d'un pouvoir d'achat en chute libre.

Le combat de la FOCACO : L'urgence de l'exonération de la TVA

Face à cette précarité croissante, la FOCACO réaffirme sa détermination à mener le combat pour la dignité des consommateurs. Nous dénonçons avec vigueur le maintien d'une pression fiscale étouffante sur les produits de première nécessité.

Le saviez-vous ? Le taux de TVA au Cameroun, fixé à 19,25 %, figure parmi les plus élevés au monde.

Notre exigence : La FOCACO continue d'exiger du gouverne-

ment l'exonération totale de la TVA sur les produits essentiels (riz, huile, lait, farine, sucre, etc.) afin de redonner de l'oxygène aux ménages camerounais.

Conclusion

Le Ramadan est un temps de solidarité. La FOCACO réitère son engagement à être le bouclier des citoyens face aux abus et à la vie chère. Nous ne faiblirons pas tant que le panier de la ménagère restera un luxe inaccessible.

Bonne fête de l'Aïd el-Fitr à tous !

Fait à Douala,
le 20 mars 2026

Pour le Bureau National de
la FOCACO
Le Président exécutif

MANDATS PROROGÉS, MÉNAGES ÉTOUFFÉS

Le Double Jeu de l'Assemblée Nationale



Par la Rédaction |
Yaoundé, le 25
Mars 2026

Alors que le panier de la ménagère camerounaise se vide sous le poids d'une inflation galopante et de lois de finances de plus en plus austères, une autre urgence semble occuper nos élus à l'Assemblée Nationale : leur propre survie politique. Entre le vote de taxes asphyxiantes et l'acceptation d'une énième prorogation de mandat jugée « *illégal* » par de nombreux observateurs, le divorce entre le peuple et ses représentants semble consommé.

Des Lois de Finances au
Goût Amer
Pour le consommateur

camerounais, chaque session budgétaire à l'Assemblée ressemble désormais à un couperet. Les députés, censés être le rempart des populations, multiplient les validations de lois de finances qui durcissent la pression fiscale sur les ménages.

*Hausse des prix de l'énergie et des produits de base.

*Nouvelles taxes sur la consommation courante.

*Baisse du pouvoir d'achat réel.

Pourtant, au sein de l'hémicycle de Ngoa-Ekellé, la résistance face à ces mesures « *anti-sociales* » reste timide, voire inexistante.

La Prorogation de Trop
?

Le climat s'est encore

alourdi ce 25 mars 2026. Alors que le Président de la République a promulgué la Loi actant une deuxième prolongation de leur mandat, la légalité de cette démarche est vivement contestée. Le citoyen Abdouraman Hamadou Babba a officiellement saisi le Conseil Constitutionnel, dénonçant l'opacité entourant l'avis motivé prévu par l'article 15 (4) de la Constitution.

Les Camerounais sont maintenus dans une ignorance totale du contenu de l'avis du Conseil Constitutionnel, alors que la loi exige sa publication au Journal Officiel », dénonce-t-il dans sa requête.

Le Paradoxe de la
Représentation

Comment des élus dont le mandat est techniquement échu peuvent-ils continuer à engager l'avenir financier des citoyens ? C'est la question que se posent les associations de défense des droits des consommateurs.

D'un côté, on demande au peuple de faire des sacrifices au nom de l'équilibre budgétaire ; de l'autre, les députés s'accrochent à leurs privilèges sans passer par la case des urnes. Cette situation crée un sentiment d'injustice profonde : le consommateur paie la facture d'une gestion dont il ne peut même plus sanctionner les acteurs par le vote.

Conclusion : L'Heure de la
Redevabilité

Le silence du Conseil Constitutionnel et l'empressement des députés à prolonger leur séjour au Parlement posent un problème de légitimité démocratique. Pour La Voix du Consommateur, il est clair que des élus qui ne craignent plus le suffrage universel sont moins enclins à protéger le portefeuille de leurs électeurs.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Objet : Retrait des produits DANONE – La FOCACO salue la diligence du Délégué Régional de la Santé du Littoral

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) a pris connaissance avec satisfaction de la note de service datée du 25 mars 2026, signée par le Dr. NGO'O MEBE Saurel, Délégué Régional de la Santé Publique du Littoral, ordonnant le retrait préventif immédiat des produits de la marque DANONE, notamment les laits infantiles NURSIE, en raison d'une suspicion de présence de céréu- lide.

Une application exemplaire des directives ministérielles

La FOCACO tient à féliciter publiquement le Délégué Régional pour sa réactivité et sa rigueur dans la mise en œuvre des instructions de Monsieur le Ministre de la Santé Publique (Communiqué N°D13-81/C/MINSANTE/SG/D PS/SDAN du 18 mars 2026).

Dans un contexte de santé publique où la protection des plus vulnérables – nos nourrissons – est en jeu, cette diligence administrative est un signal fort envoyé aux opérateurs économiques sur le respect



des normes de sécurité sanitaire au Cameroun.

Appel à la vigilance et à l'action

Face à cette alerte internationale de sécurité alimentaire, la FOCACO :

Appuie l'ordre d'inventaire immédiat et de retour des stocks aux fournisseurs ;

Exhorte les Chefs de Districts de Santé et

les responsables d'offices à ne tolérer aucune exception dans l'exécution de cette mesure ;

Invite les parents et les consommateurs à cesser immédiatement l'utilisation des produits concernés et à signaler tout point de vente récalcitrant.

Engagement de la FOCACO

La FOCACO restera

vigilante sur le terrain pour s'assurer que ces produits dangereux ne se retrouvent pas sur les étals des marchés informels ou des quartiers périphériques.

La sécurité du consommateur ne doit souffrir d'aucun compromis.

Fait à Douala, le 25 mars 2026

Le Bureau Exécutif de la FOCACO

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Progrès

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

DELEGATION REGIONALE
DU LITTORAL

BRIGADE DE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS
DE SOINS DE SANTÉ

P.O. Box 106 Douala, Tél : 233 42 29 66 - 233 42 17 60

E-mail : drplittoral@shes.gov.cm



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Prosperity

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

REGIONAL DELEGATION
FOR LITTORAL

THE CONTROL BRIGADE FOR HEALTH
ACTIVITIES AND CARE

P.O. Box 106 Douala, Tel: 233 42 29 66 - 233 42 17 60

E-mail : drplittoral@shes.gov.cm

0123 / MINSANTE / DRSP / BC / SS / PTV

Douala le. 25 MARS 2026

Le Délégué Régional de la Santé Publique du Littoral
Aux

- Chefs des Districts de Santé,
- Responsables de Structures Pharmaceutiques de Distribution
- Responsables d'Officines de Pharmacie

Objet : Retrait préventif immédiat
des produits de la marque
DANONE

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rappeler le Communiqué N°D13-81/C/MINSANTE/SG/DPS/SDAN du 18 mars 2026 de Monsieur le Ministre de la Santé Publique, instruisant le retrait préventif immédiat des produits de la marque **DANONE** à la suite d'une alerte internationale relative à la présence potentielle de **céréulide** dans certains laits infantiles de la marque **NURSIE** du Groupe **DANONE**.

Vous voudriez bien sortir de stock lesdits produits, en effectuer un inventaire par lot et le communiquer à mes services sous huitaine. Compte tenu du fait que ces produits ne sont pas vendus uniquement en pharmacie, les Chefs de Districts de Santé sont invités à communiquer aux divers points de vente l'impératif de stopper les ventes desdits produits et d'en faire retour à leurs fournisseurs.

J'attache du prix au respect de cette instruction de Monsieur le Ministre.

Ampliations :

- MINSANTE
- ONPC
- ARCHIVES/CHRONO

Le Délégué Régional de la Santé Publique du Littoral,

Dr. NGO'O MEBE Saurel

Vos bouquets TV coûtent plus cher dès le 1er avril !

CANAL+

CANAL+
DOCS

CANAL+
kids

CANAL+
CINEMA

CANAL+
SPORT

CANAL+
SERIES

A lors que les ménages camerounais luttent déjà contre la vie chère, une nouvelle hausse tarifaire s'apprête à frapper les écrans. La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) tire la sonnette d'alarme sur l'impact de la Loi de Finances 2026 sur vos abonnements audiovisuels.

Par la Rédaction

Le réveil risque d'être brutal pour les amateurs de télévision numérique. Dans un communiqué (N°018/2026) rendu public ce 26 mars 2026 à Douala, la FOCACO prévient : une modification tarifaire imminente entrera en vigueur dès le 1er avril prochain cite:

En cause ? Un réaménagement de la fiscalité sur les contenus audiovisuels dicté par l'article 142 de la Loi de Finances 2026.

Un "cadeau" fiscal au goût amer

Si le gouvernement met en avant une baisse du taux des droits d'accises — passant de 12,5% à 5% pour certains segments — la réalité terrain est tout autre pour le portefeuille des abonnés.

Pour la FOCACO, cette mesure se traduit par une "augmentation mécanique" du prix final pour une large catégorie de consommateurs.

« Cette pression fiscale supplémentaire pèse une nouvelle fois sur le consommateur final, limitant ainsi l'accès à l'information et au diver-

tissement numérique pour les classes moyennes », déplore Alphonse Ayissi Abena, Président Exécutif de la fondation

Qui va payer plus ?

L'impact varie selon la valeur de votre abonnement :

Les bouquets "Bas de Gamme" (entre 5 000 F et 10 000 F CFA) : Ils sont les plus touchés par l'application du droit d'accises de 5%

Exemple concret : Un bouquet actuellement facturé à 10 000 F CFA passera à 10 500 F CFA dès le 1er avril, soit un surcoût de 500 F CFA par mois.

Le "Très Bas de Gamme" épargné : Seuls les bouquets dont le prix hors taxe est inférieur ou égal à 5 000 F CFA bénéficient d'une exonération totale et ne

devraient subir aucune hausse.

Appel à la vigilance

Face à cette situation, la FOCACO appelle les opérateurs tels que Canalsat ou Star Times à faire preuve d'une transparence totale dans leur communication tarifaire.

Aux abonnés, le mot d'ordre est clair : Vigilance. Dès le 1er avril, vérifiez vos factures et vos prélèvements. La fondation reste mobilisée et invite les consommateurs à signaler tout abus via son contact presse WhatsApp au (+237) 699 52 87 06

Souhaitez-vous que je rédige également une courte publication pour les réseaux sociaux afin d'accompagner cet article ?

CACAO & COFFEE FESTIVAL

La 3^e édition les 26, 27 et 28 mars 2026 à l'Hôtel de Ville de Yaoundé.

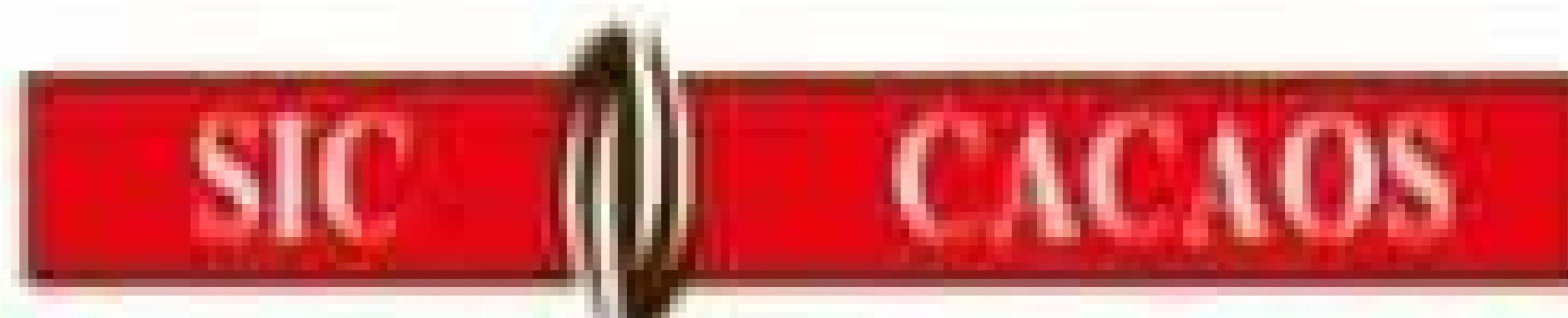
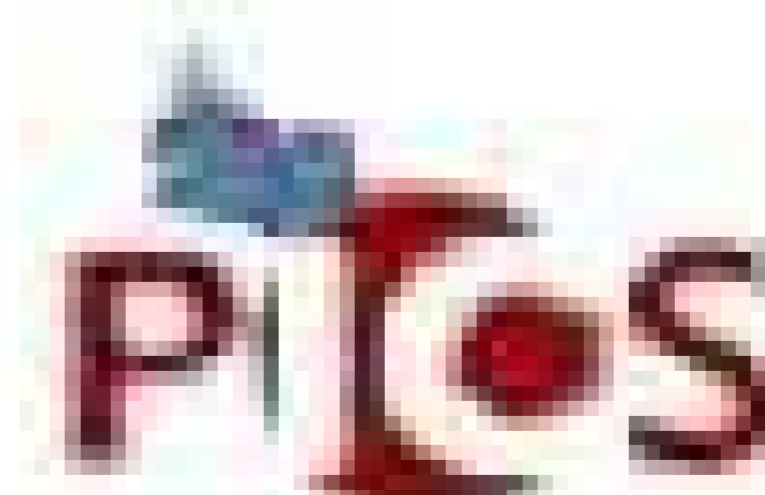
Le Cacao & Coffee Festival, rendez-vous annuel dédié à la promotion des filières cacao et café, revient pour sa 3^e édi-

tion les 26, 27 et 28 mars 2026 à l'Hôtel de Ville de Yaoundé.

Placée sous le thème « Les

femmes au cœur des filières cacao et café », cette édition mettra en lumière le rôle déterminant des femmes

dans la production, la transformation et la valorisation de ces deux filières stratégiques pour l'économie.



www.cicc.cm

Pour toute question relative à **nos produits et services**,
prière de nous contacter gratuitement :



Whatsapp :  +237 650 75 86 25

E-mail :  service.consommateurs@cm.nestle.com



Good food, Good life


CANAL+



adapté par **MAJORE ONE**

LA NOUVELLE FORMULE

TOUT CANAL+

NETFLIX |  

 **8556**
 COÛT D'UN APPEL LOCAL
 SELON VOTRE OPÉRATEUR

CANAL+ CAMEROUN

Abonnement sur la formule Netflix basic. 1 écran uniquement (Netflix tv). Pour profiter du service Netflix, vous devez avoir créé un compte CANAL+ ainsi qu'un compte Netflix, soumis aux conditions d'utilisation et de protection des données personnelles de Netflix, accès aux contenus en anglais de l'option plus anglais plus. Retrouvez le détail de vos offres sur www.canalplus-afrique.com.